



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° :

30525383

- ☐ Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
☐ Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
☐ Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
☐ Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11
Tel: +32 2 674 57 11
Tel: +32 3 221 86 11
Tel: +32 81 432 611

gent@vincotte.be
brussels@vincotte.be
antwerpen@vincotte.be
gembloux@vincotte.be



F 56781

Rési code : 10

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation : Re2

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : J.C. Lue	Nom, Prénom : R. Lebeau
N° carte d'identité :	Adresse : 65. 1000 Bxl
N°TVA: BE 547838083	CP + Commune :
	Tél. :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☐ Art 270	☐ mise en usage	☐ modification	☐ extension	☐ Art 86	☒ Art 271bis	☐ ① Unité d'habitation
	☐ mobile	☐ temporaire		☒ Art 87	☒ Art 278	☐ ② Unité de travail domestique
☒ Art 271	☐ périodique	☒ contrôle	☐	☐ Art 88	☐ Art	☐ ③ Parties communes
☐ Art 276 : renforcement	☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			☐ Art	☐ Art	☒ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	☒ EAN non communiqué		☐ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : 4761	Index jour :	Index nuit :	☐ Compt. kWh exclusif nuit :
Données installation	Protection branchement (A) : ☒ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100			
	n° : Index nuit :			
	Conçue pour U _N : ☒ 230 V ☒ 3x230 V ☐ 3N400 V			
Description installation	Type de prise de terre : ☐			
	☐ boucle de terre ☒ barres / piquets			
	☐			
☐ Voir annexe(s)	Courant nominal maximum (A) : ☒ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100			
	Câble d'alimentation tableau principal : 3 X 2,5 mm² - Type : V03			
	Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA			
	Nombre de tableaux : 2		Nombre de circuits terminaux : V Sch	

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☒ Appareils	☒ Matériel	☒ I>/section	☒ Schémas	☐ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : 23 Ω		☒ Isolement général : 1 MΩ		☒ Continuité de terre		☒ Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	
☐ Néant	
Infractions Installation existante	
☐ Néant	
Remarques	Visa GRD ou mandataire :
☐ Néant	

Conclusion(s) :

- ☐ La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
☒ L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

050522

☒ par le même organisme de contrôle (*).

Agent visiteur :

Nom : Demels

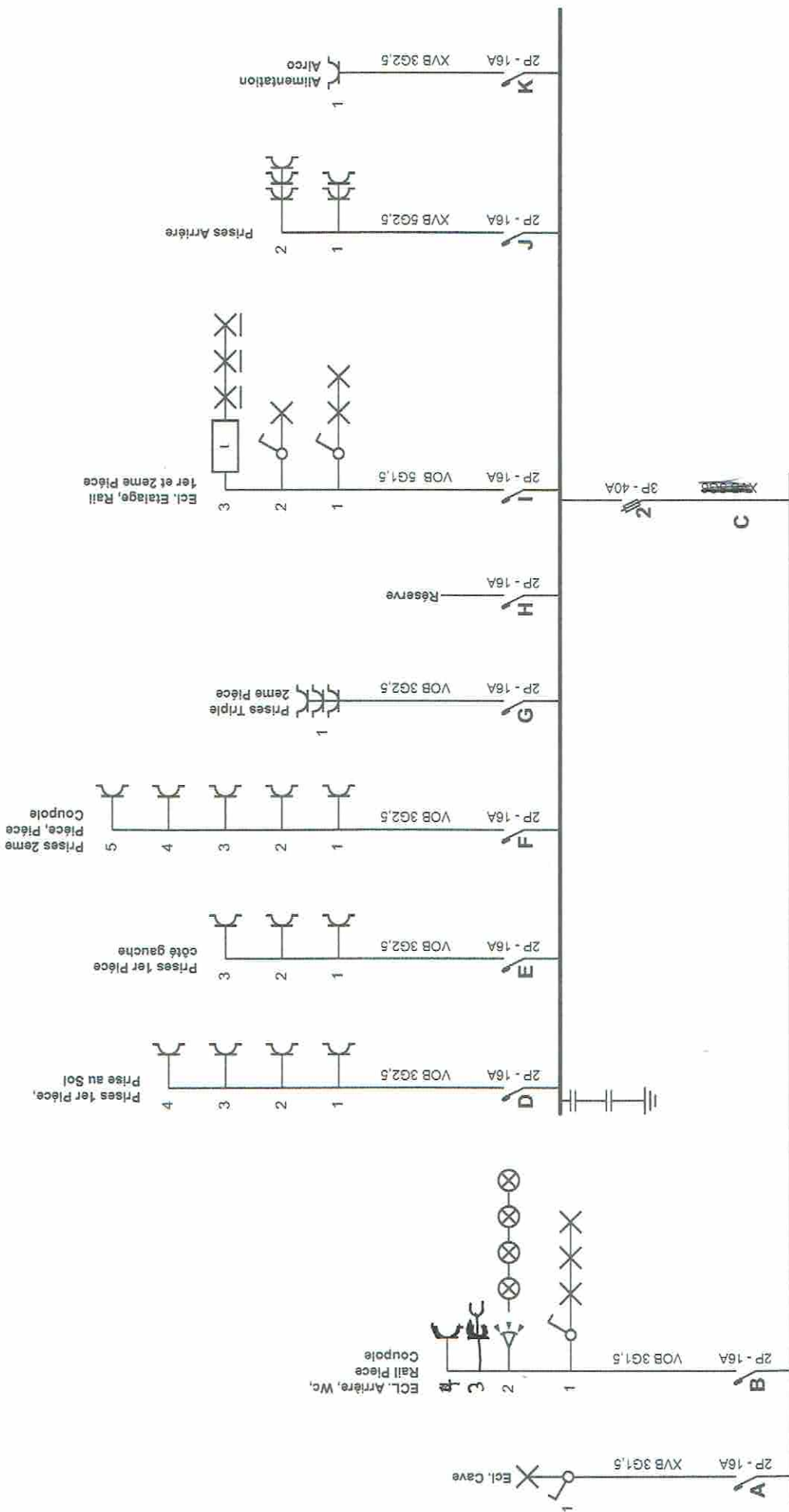
Agent n° 1590 Date 05/05/17

Pour le Directeur Général : Signature

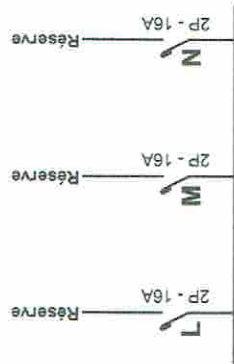
Annexe(s) :

☒ Schéma(s) de position : ☒ Schéma(s) unifilaire(s) :

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



p. 1/3 Schéma unifilaire 3 x 230V ~ 50Hz	Installateur McLine SPRL Chaussée de Boondael 584 1050 Ixelles GSM: 0479/99.20.64 BE 0547 838 083 MC <i>05.05.2017</i>	Adresse de l'installation électrique Yanyong Patrimoine Belgium S.A. Rue Lebeau 65 1000 Bruxelles BE 0452 859 742 VINCOTTE asbl Marc Dierckx VINCOTTE 1500 McLine Sprl - TVA BE 0547.838.083
---	---	---

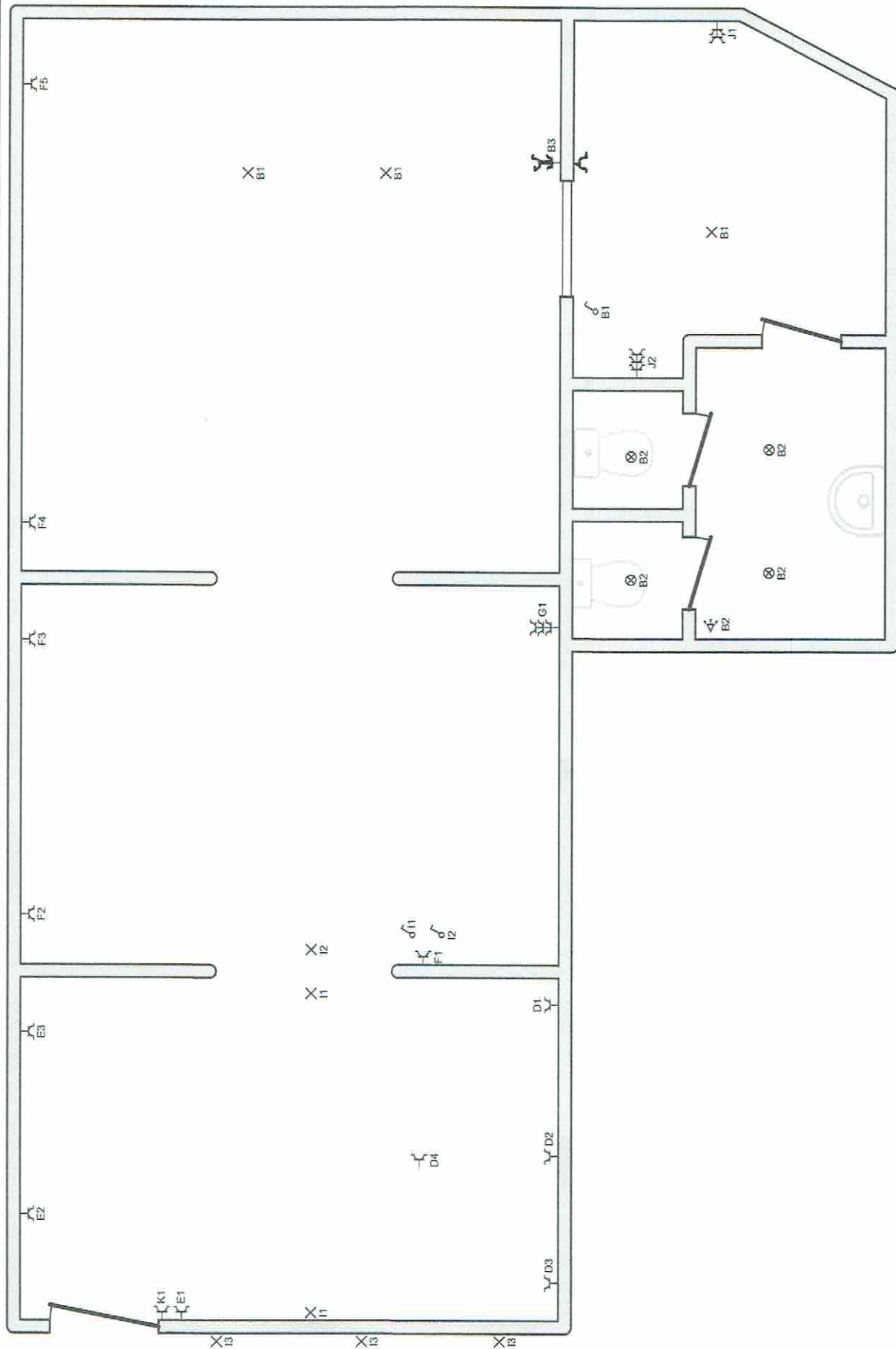


Adresse de l'installation électrique
Yanyong Patrimoine Belgium S.A.
Rue Lebeau 65
1000 Bruxelles
BE 0452 859 742

Installateur
McLine SPRL
Chaussée de Boondael 584
1050 Ixelles
GSM: 0479/99 20 64
BE 0547 838 083



p. 2/3
Schéma unifilaire
3 x 230V ~ 50Hz



Adresse de l'installation électrique
 Yanyong Patrimoine Belgium S.A.
 Rue Lebeau 65
 1000 Bruxelles
 BE 0452 859 742

Installateur
 McLine SPRL
 Chaussée de Boondael 584
 1050 Ixelles
 GSM: 0479/99 20 64
 BE 0547 838 083



p. 3/3
Schéma de position
 3 x 230V - 50Hz